

GENERAL AGREEMENT
ON TARIFFS AND
TRADE

ACCORD GENERAL SUR
LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE

RESTRICTED
LIMITED B
GATT/CP/35/Add.1
11 janvier 1950
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

Parties Contractantes

UNION DOUANIERE ENTRE L'UNION SUD-AFRICAINE
ET LA RHODESIE DU SUD

ADDENDUM

Réponse du Gouvernement de l'Union Sud-Africaine à la
réserve formulée par le Gouvernement de la Tchéco-
slovaquie sur l'inclusion du Sud-Ouest Africain.

Le Secrétariat a reçu du gouvernement de l'Union Sud-
Africaine la déclaration suivante datée du 5 janvier 1950 :

"En conformité du mandat dévolu à l'Union par les
Principales Puissances Alliées et Associées, aux termes
duquel l'Union Sud-Africaine avait tous pouvoirs pour
administrer le territoire du Sud-Ouest Africain consi-
déré comme partie intégrante de l'Union et pour y
légiférer, le Sud-Ouest Africain a été inclus dans
l'accord provisoire relatif à l'Union douanière conclu
entre les gouvernements de l'Union Sud-Africaine et de
la Rhodésie du Sud."